

Compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2018

Début de séance à 20h00

Sont présents : Nadine MONGE, Maryvonne COLAO, Stéphane ARCHINARD, Thomas ACHARD, Jean HOTTE, Danièle LEBAILLIF

Joël ACHARD est excusé

Secrétaire de séance : Danièle LEBAILLIF

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Délibération n° 1

pour acceptation du devis de l'Éts VIEUX portant sur la réparation de la cheminée du logement communal pour un montant de 1490 € HT

6 voix POUR

Délibération n° 2

pour acceptation du devis de l'Éts LIOTARD pour la réfection du canal suite à une fuite pour un montant de 8313 € HT.

Mise en attente afin d'évaluer l'intégralité du chantier, une autre anomalie étant apparue (infiltration dans la cave de Max LAUDET)

6 voix POUR attendre la fin de l'évaluation

Délibération n° 3

concernant le devis de l'Éts DUPUY pour le changement des portes de l'école.

Nous sommes actuellement en attente d'un second devis. Nous lancerons la délibération après la réception du 2nd devis.

6 voix POUR attendre le 2nd devis

Délibération n° 4

pour le redressement d'imputations erronées de certaines factures :

DM n° 2 – M49

Art 2315 – 1309 €

Art 211 + 1309 €

(Sannier)

Art 28156 - 502 €

Art 2812 + 502 €

(amortissements)

6 voix POUR

Délibération n° 5

DM n° 2 – M14

Art 281561 – 134 €

Art 28188 + 134 €

(amortissements)

6 voix POUR

Délibération n° 6

Monsieur MARTIN souhaite obtenir l'accord de la commune pour installer un Food Truck sur l'un des parkings du bord de Drôme sur la commune de Sainte-Croix un jour par semaine.

Nous devons vérifier dans un 1^{er} temps à qui appartient officiellement ce parking : commune ou DDE ?

Sur le principe, la commune donne son accord sous réserve de l'engagement de Monsieur MARTIN à respecter la propreté des lieux notamment en matière d'élimination des déchets occasionnés par la présence du Food Truck. Il a été convenu que M. MARTIN reversera 5% de son bénéfice à la commune.

6 voix POUR si la commune s'avère être propriétaire du lieu.

Délibération n° 7

portant sur la modification de la facture d'eau de M. ABBINANTE dont le compteur s'est avéré être défectueux et a été changé.

En conclusion il est proposé d'établir une facture basée sur la moyenne de consommation réalisée par M. ABBINANTE depuis le changement de son compteur et appliquée à la période de facturation concernée, soit 99 m³ au lieu des 187 m³ relevés à l'ancien compteur.

6 voix POUR

Délibération n° 8

Pour la baisse de la facture de l'Ets FERET en raison de la suppression de l'alarme anti-intrusion prévue à l'origine soit 22993,50 € HT au lieu de 24263,50 € HT

6 voix POUR

Délibération n° 9

Pour un devis du mois de mars de Mme Anne LEGAUT concernant la mise à jour du SIG traitant du schéma directeur de l'eau, pour un montant de 1100 € HT

6 voix POUR

Délibération n° 10

Pour recrutement d'un agent contractuel en cas d'accroissement temporaire du travail administratif (émission des factures d'eau par exemple)

6 voix POUR

Délibération n° 11

Pour prolongation du chantier de l'Eglise-Temple de Sainte-Croix du 11 juin 2018 au 11 septembre 2018.

6 voix POUR

Délibération n° 12

Concernant le raccordement aux eaux usées de la propriété de Roger Friderich. Lui ont été facturées 3 raccordements pour 2 appartements et la buvette.

Attendu que la buvette n'ouvre que de façon très saisonnière et qu'elle ne possède pas de toilettes, le nombre de raccordements est ramené à 2.

4 voix POUR

1 voix NON

1 abstention

Points divers

Un paramétrage du logiciel de l'eau s'est avéré nécessaire pour tenir compte des modalités de l'assainissement. Ceci a engendré un retard dans la facturation de l'eau de l'année écoulée.

La dotation de l'état au bénéfice de la commune a diminué de 10571 €, soit environ 1/3 du montant reçu l'an dernier.

Compte tenu du fait qu'en 2018/2019 il n'y aura plus de garderie des enfants le soir, une modification des horaires d'après-midi de l'école a été demandé afin de garantir la sécurité des enfants, soit 13h45 à 16h30 aujourd'hui deviendrait 14h à 16h45 l'an prochain. Nous attendons la décision.

La demande de prorogation déposée par la commune concernant la mise aux normes pour l'accessibilité à l'école aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été refusée. Il va donc falloir engager des travaux d'ici la fin 2019.

Certains chemins de la commune ont subi des dégradations importantes en raison des fortes pluies (bas du parking, chemin de Pallaire, ...). L'écoulement vers le bas du parking a été solutionné. Il va falloir agir sur le chemin de Pallaire.

Il devient nécessaire d'acheter un nouvel extincteur pour l'école.

Si des personnes souhaitent suivre une formation aux premiers secours, elles doivent s'adresser à la mairie.

Le récent contrôle de la STEP s'est avéré conforme et sans souci particulier.

Des soucis de pression d'eau ont été relevés chez Josiane BROCAUD. Stéphane va aller voir (ventouse ou autre ...)

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 13 juillet au 7 août 2018.

Fin de la réunion à 22h30